

Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la
Fonction publique et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

30 JANVIER 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2012

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation par M. Pierre Tachenion de M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Constats de l'OCDE » (Article 73 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 78 du règlement)	4
2.1	Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Stéréotypes en milieux d'accueil »	4
2.2	Question de Mme Florine Pary-Mille à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Reconstruction des classes de l'Athénée royal de Braine-le-Comte après l'incendie de 2008 »	6
2.3	Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Écoles de devoirs en difficulté »	7
2.4	Question de M. Pierre Tachenion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Difficultés des écoles de devoirs »	7
2.5	Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Difficultés rencontrées par le secteur des écoles de devoirs »	7
2.6	Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « L'École de maréchalerie de Bruxelles en péril »	10
2.7	Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Subsidés pour la recherche fondamentale dans les sciences humaines et sociales »	11
3	Ordre des travaux	12

Présidence de M. Daniel Senesael, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 h30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation par M. Pierre Tachenion de M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Constats de l'OCDE » (Article 73 du règlement)

M. Pierre Tachenion (PS). – L'actualité médiatique de la recherche scientifique bat son plein. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que le rapport de l'OCDE relatif à l'innovation scientifique a été commenté dans la presse. C'est dans ce contexte précis que je souhaite vous entendre.

Depuis le début de notre législature, nous vous avons interpellé plusieurs fois sur l'avenir de la recherche, sur les difficultés engendrées par la scission des compétences de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que sur votre note d'orientation politique prévoyant de nouveaux thèmes de recherche, mais sans apport de moyens supplémentaires.

Nous avons exprimé nos craintes au sujet du futur de la recherche fondamentale si des crédits devaient être rassemblés dans une seule structure qui serait rapidement sollicitée pour la recherche orientée, celle-ci étant considérée comme économiquement plus applicable et répondant aux demandes du marché.

Je ressens donc le besoin d'exprimer un certain malaise et notre inquiétude car la recherche fondamentale est, comme son nom l'indique, fondamentale... Même si elle ne répond pas à des objectifs à court terme, elle participe néanmoins à l'expansion économique et au développement de nos connaissances scientifiques. J'espère que votre note d'intégration ne visera pas une redistribution des crédits de la recherche de notre Fédération Wallonie-Bruxelles vers les fonds wallons de recherche orientée.

Le rapport de l'OCDE critique notamment le nombre de structures existantes mais il est vrai qu'il analyse surtout la situation en Wallonie. J'éviterai donc de parcourir l'analyse à propos de notre institution mais je vous interrogerai sur divers éléments spécifiques à notre Fédération. Nous ne disposons que de quelques structures phares, telles que le FNRS ou le Fria, qui ont certainement

leur raison d'être vu leur utilité scientifique et leurs expériences reconnues.

Je souhaite toutefois vous interroger plus particulièrement sur l'intégration des centres de recherche agréés. Avez-vous l'intention de les restructurer? Ces centres sont actuellement intégrés aux universités et orientent la recherche fondamentale. Comptez-vous ouvrir le système à d'autres organismes dont la qualité d'enseignement et de recherche n'équivaut sans doute pas celle de l'université? Comment devons-nous interpréter vos intentions sur ce point, fort discrètes au demeurant?

Lors de la confection du budget 2012, nous avons créé l'AB 41.01.20 dans la DO 45 pour un montant de 125 000 euros alloué à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques. Où en sont les travaux de cet institut? Compte tenu des remarques émises par l'OCDE, ne faut-il pas lui confier un audit sur les investissements dans le domaine de la recherche? Cet institut est-il qualifié pour mener une étude de cette ampleur, nous indiquer des pistes de réflexion et nous fournir les outils adéquats?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Le soutien à la recherche fondamentale est essentiel à l'expansion de nos connaissances scientifiques. Je l'ai rappelé lors de la présentation de la stratégie sur la recherche aux Moulins de Beez. Je vous avais également rassuré sur ce point en juillet 2011, monsieur le député, et je réitère mon propos. La recherche fondamentale libre, c'est-à-dire à l'initiative du chercheur ou de son institution, doit être suffisamment financée pour que la source de connaissances ne se tarisse pas. La liberté de chercher doit être préservée afin de permettre l'éclosion de nouvelles pistes de recherche.

Vous évoquez la publication du rapport de l'OCDE sur l'innovation. J'attire votre attention sur le caractère intermédiaire du rapport en question qui ne contient pas encore de conclusion pour le système d'innovation en Wallonie. Néanmoins, le 24 janvier dernier, l'étude a été discutée au cours de la réunion de son comité d'accompagnement, qui comprend notamment les représentants du gouvernement wallon concernés. Ce rapport intéressant dresse un état de la situation et jette un éclairage utile sur l'ensemble des outils de la politique d'innovation. Certains constats avancés dans ce rapport intermédiaire ne nous ont pas étonnés et nous n'avons pas attendu sa publication pour orienter notre politique de recherche et d'innovation depuis le début de la législature.

Nous travaillons de différentes manières. Au niveau wallon, nous avançons bien. En 2010, nous avons lancé la phase pilote d'évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des aides à la recherche. Celle-ci s'achève. Dès mars 2012, une évaluation *ex post* sera instaurée. Elle bénéficiera de moyens importants, émanant des budgets alloués au plan « Marshall 2. vert ». À la suite d'une évaluation externe et indépendante, la politique du programme « First Spin-off » a également été réformée afin de mieux répondre aux besoins d'accompagnement.

Par ailleurs, nous menons une réflexion générale sur le paysage de la Recherche et donc également sur la situation des centres de recherche afin d'apporter des réponses aux questions de cohérence et de gouvernance, et de rationaliser les outils, tout en préservant la qualité des services.

Enfin, nous avons travaillé à renforcer les liens et les synergies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie. Cela s'est traduit par l'élaboration d'une stratégie commune pour 2011-2015 et un suivi en commun de mesures du plan « Marshall 2. vert » en vue de créer un espace Wallonie-Bruxelles de la recherche.

Le plan d'action conjoint de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale s'inscrit dans cette démarche. À titre d'exemple de cette collaboration entre entités, la Région wallonne a lancé un appel à projet en matière de développement durable et d'environnement, le « WBGreen », ouvert aux Bruxellois. Par ailleurs, l'appel conjoint à micro-projets, « Plus tard je serai Einstein ou Marie Curie », de sensibilisation aux sciences, illustre à merveille la politique commune aux trois entités de lutte contre la pénurie de scientifiques.

Nous sommes convaincus que des réformes structurelles sont nécessaires. Nous devons certes encore faire preuve de volontarisme mais nous sommes d'ores et déjà fiers du chemin accompli.

Vous m'interrogez également sur le rôle des centres de recherche agréés. En tant qu'acteurs wallons, ils disposent d'agréments prévus par le décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie. Nous discutons actuellement avec l'Union wallonne des entreprises et les fédérations sectorielles afin de rationaliser, d'uniformiser, d'harmoniser le secteur des centres de recherche. L'idée est de parvenir à constituer six ou sept fédérations fortes qui regrouperaient les vingt-deux centres de recherche sans nier leur statut juridique propre. Les centres De Groote, par

exemple, sont financés par le pouvoir fédéral.

Enfin, nous avons décidé, avec le ministre Jean-Claude Marcourt, de mettre en place un institut d'évaluation technologique qui sera chargé d'aiguiller la Wallonie et la Fédération dans leurs choix technologiques à long terme. Ce *technology assessment* répond aux vœux de certains d'entre vous puisque le parlement wallon a voté la résolution portant sur sa création. Nos administrations respectives réfléchissent encore à la structure de l'institut que nous souhaitons légère, flexible, indépendante, ouverte aux débats de société et du monde académique, apte à anticiper les choix de société relatifs aux technologies.

C'est donc une mission différente de celle que vous évoquez qui porte sur l'audit et l'évaluation des politiques publiques en recherche. Nous disposons à l'échelle belge d'un rapport réalisé par toutes les administrations de la recherche du pays intitulé *Bristi (Belgian report on science, technology and innovation)*. Il fait notamment partie des travaux qui ont inspiré l'étude de l'OCDE. Nous disposons donc d'outils internes et externes d'évaluation qu'il ne faut pas confondre avec la mission d'un institut d'évaluation technologique.

M. Pierre Tachenion (PS). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous avez abordé le sujet de manière transversale, ce qui est souvent utile dans des matières complexes.

Je voudrais souligner votre volonté de cohérence et de rationalisation tout en maintenant les spécificités. Je prends note de vos éléments de réponse sur ce sujet important qui n'est pas très souvent évoqué.

Je vous remercie d'avoir rappelé les mécanismes d'audit plus spécialisés. Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 78 du règlement)

2.1 Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Stéréotypes en milieux d'accueil »

Mme Christine Servaes (cdH). – Si le milieu d'accueil de la petite enfance doit pouvoir garantir le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, la question du traitement différencié en fonction du genre doit être posée. Petites filles et petits

garçons sont-ils réellement traités sans distinction dans les crèches ? Ou, pour reprendre une question de la brochure *Égalité hommes-femmes dès le berceau*, « les milieux d'accueil de la petite enfance sont-ils au début de la chaîne qui renvoie les filles et les garçons au rôle traditionnellement assumé par chacun des deux sexes ? ». C'est ce que semblent montrer des études basées sur l'observation de certaines pratiques dans ces institutions.

Mon propos n'est pas d'incriminer le secteur en lui reprochant des pratiques ou gestes pouvant mener à des inégalités, mais plutôt de mettre en avant les difficultés que rencontrent les professionnels, de même que les parents, dans l'exercice de leur métier pour se départir des rôles sexués appris et des stéréotypes qui en découlent.

Compétente pour l'Enfance et pour l'égalité des chances, la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle important à jouer en apportant un soutien aux professionnels de la petite enfance et aux parents sur ces questions de genre. Soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et réalisée par l'asbl « Question santé », la brochure *Égalité hommes-femmes dès le berceau* est un excellent outil. Il y a également des initiatives locales, comme l'organisation d'une formation sur le genre dans l'éducation des tout petits.

Même si ces outils et initiatives sont très utiles, il me semble que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit apporter une réponse plus étendue en travaillant avec les milieux d'accueil. Elle pourrait, par exemple, inclure des modules de sensibilisation dans les formations continues des professionnels de la petite enfance.

Monsieur le ministre, que fait l'ONE pour lutter contre les stéréotypes dans les milieux d'accueil ? Hormis la formation « Égalité des sexes ! Égalité des genres ? », l'Office propose-t-il d'autres formations ? Ne serait-il pas utile qu'il intègre une formation sur le genre dans l'éducation des enfants dans ses modules de formation à la demande accessibles à tous les milieux d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – L'ONE est sensible à cette question et veille à diffuser de manière générale et continue les messages liés à la non-discrimination selon le genre.

Les deux outils de référence pour les milieux d'accueil sont les brochures « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) » et le référentiel psychopédagogique « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans, viser la qualité » pour le secteur de

l'accueil durant le temps libre. Ces supports sont de bon exemples de notre approche du sujet. En effet, la question du genre y est abordée de façon transversale tout en y faisant l'objet d'éclairages ponctuels. Les coordinateurs de l'accueil et les agents conseil de l'ONE se servent de ces fascicules pour accompagner les responsables de milieux d'accueil.

La question du genre est aussi traitée dans les ateliers organisés dans les différentes sous-régions par la coordination pédagogique et destinés aux professionnels de l'accueil. Elle peut par exemple être débattue lors des échanges qui suivent un atelier d'observation.

L'égalité fait l'objet d'une attention particulière lors de la rédaction des brochures d'éducation à la santé, notamment pour éviter de reproduire les stéréotypes dans les illustrations ou les exemples utilisés.

Par ailleurs, la formation continue est un lieu de changement potentiel des attitudes professionnelles. Elle peut aider les acteurs à identifier les stéréotypes dont nous sommes porteurs, à décoder les représentations et les pratiques qui y sont liées et leurs effets sur les relations et le développement psychoaffectif et social des enfants. La formation continue peut également les encourager à adopter une pratique professionnelle non sexiste.

Le programme triennal de formation continue 2011-2014 prévoit que l'ensemble des formations agréées et subventionnées par l'ONE intègrent la notion de genre. C'est l'un des cinq thèmes transversaux que les opérateurs doivent faire figurer dans l'ensemble de leurs formations, au même titre que l'inclusion d'enfants handicapés, la participation, la citoyenneté et le soutien à la parentalité.

Dans le programme annuel subventionné, plusieurs formations continues destinées aux professionnels de l'enfance se rapportent spécifiquement au genre. Outre celle que vous citez, madame Servaes, il y en a deux autres. L'une porte sur les stéréotypes véhiculés par les livres, jeux et jouets. L'autre est intitulée « Pour une éducation à l'égalité des genres ». Le comité de pilotage du programme triennal interne à l'ONE compose l'offre de formation sur la base des propositions et des disponibilités des opérateurs de formation, et en veillant à une bonne répartition géographique de l'offre. Il est attentif à reprendre toutes les dimensions utiles à l'amélioration de l'offre.

Comme vous le voyez, madame Servaes, notre vigilance reste constante.

Mme Christine Servaes (cdH). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse com-

plète. Elle me rassure car j'apprends qu'en plus des brochures, il y a des ateliers et des débats sur la question et que la formation intègre la dimension du genre.

2.2 Question de Mme Florine Pary-Mille à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Reconstruction des classes de l'Athénée royal de Braine-le-Comte après l'incendie de 2008 »

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Le 29 août 2008, soit il y a près de trois ans et demi, les bâtiments préfabriqués de la section fondamentale de l'Athénée royal de Braine-le-Comte étaient ravagés par un incendie criminel. Depuis lors les classes ont été transférées dans des bâtiments modulaires et ou d'autres salles du site de la section secondaire de l'établissement.

Plus de trois ans après l'incendie, aucune reconstruction n'est à l'ordre du jour. Les parents et l'équipe éducative se posent légitimement beaucoup de questions car l'assurance de l'école a certainement dû verser des indemnités au fonds des bâtiments afin de donner un nouvel avenir à ce site au cadre bucolique.

Or il apparaît que les indemnités versées ne sont pas nécessairement affectées aux bâtiments endommagés. Si cela s'avère, permettez-moi d'y voir un manque incroyable d'éthique.

Monsieur le ministre, puis-je vous demander si l'assurance a bien versé les indemnités ? Pour quel montant ? Un projet de construction de nouveaux bâtiments est-il à l'examen ?

En raison d'une lenteur administrative dans le dossier de reconstruction des bâtiments, les parents hésitent à laisser leur enfant dans cet établissement au projet pédagogique pourtant reconnu. Par ailleurs, lors du dépôt de ma question, j'ai appris que l'Athénée de Braine-le-Comte était menacé d'être absorbé par l'Athénée royal de Soignies. Selon mes dernières informations, ce serait du reste chose faite.

Le dossier d'infrastructure sera-t-il débloqué ? Commencera-t-on la reconstruction des bâtiments endommagés par l'incendie ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Si vous le permettez, avant de venir aux faits, je dois vous dire, madame la députée, que mon administration s'est quelque peu offusquée de certains éléments de votre question, et en particulier de la suspicion que laisse planer

l'expression « manque d'éthique ». Il s'agit avant tout d'une question de forme, mais tout me laisse croire que votre information n'est pas complète. Profitons de cette réunion pour la compléter et la corriger.

Pour bien comprendre le dossier, je vous propose de l'aborder de façon chronologique. Comme vous le rapportez, des pavillons modulaires ont rapidement été loués après l'incendie de 2008, afin de permettre la poursuite des cours.

Un groupe électrogène a également été installé pour assurer l'alimentation en électricité du site, puisque la cabine à haute tension avait été également ravagée par le sinistre.

Parallèlement il faut savoir qu'à cette époque, soit à la fin de la dernière législature, l'administration générale de l'infrastructure (AGI) du Hainaut ne disposait que de deux architectes – ils sont cinq aujourd'hui – ce qui explique qu'aucun projet de reconstruction des bâtiments n'ait pu être lancé directement.

La location de pavillons modulaires pour assurer l'hébergement pendant des années était une solution sans avenir et d'ailleurs non couverte par l'assurance. Il était normal dès lors que l'administration se soit préoccupée avant toute chose du moyen terme en achetant les pavillons modulaires. Cela a évidemment modifié l'enveloppe d'indemnité disponible. En effet, l'expert de l'assurance avait estimé cette enveloppe à 415 721,50 euros, après paiement des investissements immédiats réalisés par l'administration pour assurer la poursuite de l'activité scolaire sur le site. L'administration affirme que ce montant est absolument insuffisant pour reconstruire un bâtiment, cela aurait obligé le Fonds des bâtiments scolaires à compléter largement sur ses deniers propres, ce qui était impossible dans la programmation de ces dernières années. De plus, on ne peut différer indéfiniment l'utilisation des indemnités d'assurances.

Vu l'évolution des infrastructures de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Braine-le-Comte, il est apparu que le lancement rapide d'un nouveau chantier n'était pas un moyen judicieux d'utiliser des ressources publiques, dès lors que la poursuite de l'activité scolaire sur le site sinistré était assurée pour des années. Des événements récents ont confirmé la nécessité d'envisager la situation de Braine-le-Comte globalement et non site par site.

En août dernier, le bourgmestre de Braine-le-Comte attirait mon attention sur les derniers rapports du service d'incendie soulignant de nombreux manquements dans divers bâtiments sur les

trois sites scolaire de la Fédération. Mon cabinet a alors décidé de réunir l'administration de l'infrastructure (AGI) et celle de l'enseignement (Agers) pour analyser la situation. Ce travail a permis de constater la nécessité de réinvestir dans la sécurité sur les différents sites. Il apparaît également que l'utilisation des surfaces sur l'ensemble des sites brainois mérite un examen.

J'ai également entendu parler de l'éventualité de la fusion de la section secondaire avec l'Athénée royal de Soignies. Si l'hypothèse se vérifie, il est évident que la réflexion sur l'utilisation des bâtiments serait devenue incontournable.

En septembre dernier, l'administration avait organisé avec la ville de Braine-le-Comte une réunion qui a été annulée à la demande de la ville. L'AGI relance la ville pour fixer une nouvelle date. Dès que ce contact réunion aura eu lieu, le groupe de travail composé par l'AGI, l'Agers et mon cabinet pourra reprendre ses travaux en vue d'une gestion optimale des sites brainois.

Le cas de Braine-le-Comte me donne l'occasion de souligner un point important de la politique des infrastructures de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la nécessité d'une gestion globale de leur utilisation, en étroite collaboration avec l'administration de l'enseignement, et non école par école ou site par site. Dans cette perspective, l'administration et mon cabinet ont récemment constitué une cellule de gestion patrimoniale qui devrait jouer un rôle central dans ce dossier.

L'AGI prend ses décisions de réinvestissement en collaboration avec le pouvoir organisateur de manière à éviter les gaspillages et à anticiper les réorganisations. C'est pourquoi il faut également s'interroger sur les investissements à réaliser sur le site de la route de Mons, largement occupé par l'enseignement de promotion sociale de la ville. Là encore, je n'ai pas l'impression que mes services manquent de vision ou d'esprit critique. Par conséquent, je ne vois pas en quoi la gestion de ce dossier manque d'éthique. J'aurais plutôt tendance à affirmer le contraire du point de vue du réalisme et de la saine gestion des derniers publics.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Malheureusement, l'absorption de l'Athénée royal de Braine-Le-Comte par l'Athénée royal de Soignies est la conséquence du démarrage tardif des projets de reconstruction. Je ne comprends pas que des indemnités versées pour un établissement scolaire ne soient pas réaffectées à sa reconstruction. J'ai bien noté les éléments techniques que vous avez indiqués. A-t-on intenté une action en justice à l'encontre de l'auteur de l'incendie criminel ?

Vous n'indiquez pas de date pour une éventuelle reconstruction. Vous parlez de fixer une autre réunion mais l'intention de l'administration est-elle de reconstruire des bâtiments ? Braine-Le-Comte compte plus de 20 000 habitants dont une importante population scolaire. Beaucoup d'enfants ont quitté l'Athénée de Braine-Le-Comte à cause de tous ces problèmes. En cas de reconstruction, ils rejoindraient sans doute le site de leur commune.

2.3 Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Écoles de devoirs en difficulté »

2.4 Question de M. Pierre Tachenion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Difficultés des écoles de devoirs »

2.5 Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Difficultés rencontrées par le secteur des écoles de devoirs »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions (*Assentiment*).

Mme Christine Servaes (cdH). – Les écoles de devoirs de la Fédération Wallonie-Bruxelles souffrent d'un sous-financement chronique. Beaucoup engagent des animateurs aux profils très variés avec des contrats précaires qui exercent dans des locaux pas toujours adaptés ou sécurisés. Ces quelques constats ressortent d'une étude réalisée par la Ligue de l'enseignement.

Ces écoles ont été créées dans les années 1970 à l'initiative de communautés immigrées. On en dénombre aujourd'hui 400 dont 190 à Bruxelles. Elles remplissent des missions variées allant du soutien scolaire à l'apprentissage de la citoyenneté en passant par l'accès à la culture. Environ 15 500 enfants y sont inscrits. En cette période de crise et de paupérisation croissante, la demande ne cesse d'augmenter ; l'étude relève que certaines écoles ont déjà dû créer des listes d'attente.

Parallèlement, la Ligue de l'enseignement constate que toutes les écoles ne perçoivent pas de subsides pour organiser des études surveillées ou dirigées et que le marché des cours privés payants, à des tarifs oscillant entre dix et cinquante euros par heure, est en pleine expansion. L'étude met en

garde les pouvoirs publics contre une remédiation à deux vitesses, entre des familles qui optent pour des cours privés et des écoles de devoirs trop peu ou mal encadrées. Enfin, mon collègue Marc Elsen vous a récemment interrogé sur le groupe de travail chargé d'évaluer le décret sur les écoles des devoirs. Où en sont ses travaux ?

Monsieur le ministre, partagez-vous les constats de l'étude de la Ligue de l'enseignement sur les écoles de devoirs ? Dans l'affirmative, des mesures seront-elles prises pour remédier à leurs difficultés ? Si oui, lesquelles ? La réussite scolaire est l'affaire de tous. Ne faudrait-il pas renforcer l'étroite collaboration entre les écoles de devoirs et le monde de l'école ?

M. Pierre Tachenion (PS). – Mme Servaes a parfaitement décrit cette étude qui expose des constats fondamentaux sur les difficultés de notre société. Parmi ces difficultés figurent l'accès aux écoles de devoirs et le risque d'une remédiation à deux vitesses basée sur des cours privés pour les plus favorisés et les écoles de devoirs pour les autres.

Certes, le budget affecté à la remédiation a été augmenté de dix pour cent. Mais des problèmes subsistent : ces écoles manquent toujours de moyens, elles doivent donc rechercher des subides, elles pâtiennent d'une absence d'uniformisation dans la participation financière.

Ne pourrait-on imaginer un socle commun de formation pour garantir la qualité de l'accueil et de la remédiation scolaire ? D'aucuns évoquent le recours au volontariat. Les écoles de devoirs sont souvent intégrées au maillage associatif de quartier, avec les AMO, les maisons de jeunes, etc. Cet élément est primordial pour favoriser la socialisation des jeunes dans les milieux défavorisés, comme le défend Mme Huytebroeck.

Monsieur le ministre, qu'en est-il de la coordination entre le secteur des écoles de devoirs et les politiques gérées par Mme Huytebroeck, surtout dans les quartiers populaires les plus touchés par ces questions ?

M. Gilles Mouyard (MR). – J'insiste sur le manque chronique de financement du secteur des écoles de devoirs. Près de quinze mille cinq cents enfants sont inscrits dans ces écoles. L'importance de ce secteur n'est donc pas à démontrer et il faut l'aider. Tout le monde n'a en effet pas les moyens de payer à son enfant des cours privés dont les prix varient de vingt à cinquante euros par heure. De plus, l'état des locaux dans lesquels sont donnés les cours ne facilite pas le travail. Je sais que vous n'avez pas l'intention d'instaurer un système

de remédiation à deux vitesses et que vous accordez une grande importance à ces écoles de devoirs.

Dans l'étude évoquée, on révèle cependant une fois de plus les problèmes rencontrés par ces écoles. Il faut donc revoir le fonctionnement de ce système, son financement et son encadrement. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour améliorer la situation de ce secteur qui mérite d'être mieux valorisé par les pouvoirs publics ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – L'action des écoles de devoirs ne s'est jamais limitée au seul soutien scolaire. Outre les quatre missions qui leur sont confiées par le décret, leur approche est large et consiste notamment en un soutien aux apprentissages et une prise en charge globale de l'enfant.

L'étude dresse plusieurs constats dont la diversité des équipes et l'hétérogénéité des projets qui font toute la richesse du secteur, mais également les difficultés récurrentes de financement. À cet égard, l'ONE consacre aujourd'hui près de 1 207 000 euros aux écoles de devoirs. Au moment où le décret est entré en vigueur, le budget était d'un peu plus de 800 000 euros.

En ces temps budgétaires difficiles, les écoles de devoirs ont bénéficié d'une augmentation de leur budget de près de dix pour cent dès 2010. Ces moyens sont octroyés sur la base d'un forfait et de la présence des enfants. Les pouvoirs organisateurs reçoivent en moyenne 5 420 euros, un même pouvoir organisateur pouvant organiser plusieurs écoles de devoirs. Ce subside structurel n'est certes pas suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins. Les écoles de devoirs sont donc amenées à chercher d'autres sources de financement.

Parallèlement à l'évaluation du décret, la Fédération francophone des écoles de devoirs a estimé les besoins en emploi. La diversité des statuts, des tailles et des compositions des équipes ne facilite pas la récolte des données ni l'élaboration de solutions.

L'analyse des rapports d'activités des écoles de devoirs, réalisée actuellement par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, pourra sans doute apporter des éléments utiles. En fonction des éléments rassemblés et des moyens budgétaires disponibles, on pourrait envisager une politique croisée avec les régions pour apporter un soutien à l'emploi à certaines écoles de devoirs.

En ce qui concerne la participation financière des parents, les écoles de devoirs reconnues par l'ONE sont tenues au respect des prescrits du dé-

cret et du code de qualité de l'accueil. Elles doivent donc assurer l'accès de tous et la participation financière parentale ne peut pas être un obstacle à leur fréquentation.

L'émergence de diverses catégories d'écoles de devoirs reconnues en fonction de la participation financière demandée est improbable dans la mesure où la législation a fixé des plafonds. Dans le cadre du processus de renouvellement de reconnaissance qui a concerné la majorité des écoles de devoirs l'an dernier, l'Office a apporté une attention particulière à l'accessibilité des structures lors de l'analyse des projets d'accueil et des réglés d'ordre intérieur.

L'existence d'un profil unique d'animateur dans les équipes pourrait entraver le processus de diversité méthodologique. Cela dit, le décret n'est pas muet sur la qualification des équipes puisqu'un animateur sur trois doit être qualifié.

L'accès à la qualification qui vise tant les salariés que les volontaires peut se faire de trois manières : le brevet d'animateur, l'assimilation et l'équivalence. L'assimilation n'est possible que si la personne est en possession d'un CESS à option sociale ou pédagogique ou d'un diplôme supérieur. L'arrêté relatif au brevet d'animateur et de coordinateur d'une école de devoirs est d'application depuis le 1^{er} septembre dernier. Il a fourni l'occasion d'établir un profil de compétences nécessaires à l'exercice des deux fonctions. Ajoutons à cela le large éventail de formations continuées auxquelles les équipes ont accès.

Les travailleurs sous contrat sont en général sous statut APE ou ACS. Ce sont des contrats subventionnés qui allègent les charges patronales des pouvoirs organisateurs qui, sans cette aide, ne pourraient généralement pas engager du personnel.

Plus de la moitié des animateurs sont des volontaires. Ils sont à l'origine de la création des écoles de devoirs et leur action est essentielle. Sans eux, le secteur ne pourrait vivre et se développer.

Un groupe de travail composé de représentants des écoles de devoirs de l'ONE, des organismes traitant du volontariat et de la plateforme francophone du volontariat a été constitué en 2010. Son travail a abouti à la décision de mise en ligne d'une information spécifique pour les volontaires des écoles de devoirs et à l'édition d'un guide. Ce dernier s'adresse aux candidats volontaires et aux personnes chargées de l'encadrement des volontaires. Le groupe de travail continuera ses travaux en 2012. Il réfléchit à l'élaboration d'outils à destination des écoles de devoirs pour

accueillir et soutenir les volontaires.

Les écoles de devoirs, tant au niveau local que communautaire, n'ont pas pour habitude de fonctionner en vase clos. Une partie d'entre-elles sont d'ailleurs nées de coordinations existantes centrées sur une action pour la jeunesse, l'aide sociale ou l'accueil durant le temps libre.

De nombreuses écoles de devoirs sont issues d'initiatives de maisons ou de centres de jeunes, situés en ville ou en zone rurale.

Ces structures coexistent ; elles n'ont pas les mêmes objectifs et n'effectuent pas la même prise en charge, mais elles assurent la continuité de l'accueil de l'enfant et ensuite du jeune. Ainsi, elles rencontrent un des objectifs du code de qualité : la continuité dans l'accueil.

Les centres de jeunes et les AMO développent des liens avec les écoles de devoirs. Ils peuvent aussi en créer une pour autant qu'elle dispose d'une structure distincte. La mission des AMO est proche de celle des EDD. Il est donc logique que des partenariats se nouent. Par exemple, à Bruxelles, plusieurs AMO – comme la Gerbe à Evere et TTC accueil à Anderlecht – sont en relation avec des EDD, des parents et des établissements scolaires pour soutenir l'accrochage scolaire des jeunes. La transversalité existe donc et la ministre Huytebroeck et moi-même la soutenons. Nul besoin de l'initier car les associations sont souvent capables de reconnaître leur intérêt. C'est cette logique que j'entends souligner.

En outre, des collaborations existent également sur le plan communautaire et sont souhaitées. Ainsi, au sein de la Commission d'avis sur les EDD, organe consultatif, siègent conjointement les représentants des deux cabinets, du service de la jeunesse, des organisations de jeunesse, des centres de jeunes, de l'éducation permanente et de l'ONE. De plus, on remarque que les EDD sont plus nombreuses dans les quartiers populaires parmi les plus touchés par la crise. Elles fonctionnent souvent en partenariat avec des structures du secteur jeunesse, très souvent avec des AMO et généralement avec des structures d'alphabétisation. Ces dernières permettent aux parents et aux enfants de fréquenter un lieu commun et de partager des activités.

L'évaluation du décret est en cours. Le groupe de travail a examiné la totalité du décret et analyse actuellement les propositions de modification du texte. Viendront aussi s'ajouter les résultats de l'analyse réalisée par l'Observatoire à partir des rapports d'activité des EDD entre 2008 et 2011. Il était logique de les attendre avant de finaliser les

travaux.

Les modalités de collaboration avec les écoles sont très variables d'une EDD à l'autre. Par contre, une grande majorité des écoles de devoirs mène une réflexion sur le développement d'une telle collaboration. Certaines sont déjà dans l'action concrète, d'autres sont invitées par l'ONE à approfondir la question dans le cadre du renouvellement de leur reconnaissance. Il y a lieu de penser que d'ici à cinq ans, lors du prochain renouvellement, les choses auront encore évolué.

M. Mouyard évoque les conclusions de l'étude qui dénonce presque la faillite de l'école. Il me semble que l'étude est plus nuancée. Elle suscite néanmoins les questions suivantes : Comment l'école peut-elle garantir la réussite pour tous au regard des défis sans cesse nouveaux que notre société lui demande de relever et au regard d'une population scolaire aux visages multiples et en pleine évolution ? Comment les parents peuvent-ils assurer leur rôle éducatif dans les difficultés qu'ils rencontrent tant dans leur vie personnelle que professionnelle ? Comment les EDD peuvent-elles trouver leur place et conforter leur rôle éducatif alors qu'il règne un sentiment de malentendu entre les familles et les écoles ?

Il n'y a ni réponse ni solution toute faite à ces questions. C'est sur le terrain que les réponses doivent être apportées. Ce n'est pas parce que l'on adopte un décret qu'il y aura collaboration. Notre souhait est de favoriser les initiatives de terrain et de leur donner du souffle. En effet, il appartient à la Fédération de soutenir les bonnes pratiques, de les diffuser et d'organiser la synergie entre tous les intervenants : familles, écoles, agents des CPMS, écoles de devoirs et réseaux associatifs.

Toutes ces pistes, qui figurent dans les accords de gouvernement, seront évaluées en fonction des moyens budgétaires et au bénéfice de l'épanouissement des enfants.

La piste de la généralisation de la remédiation immédiate à l'école, telle que proposée par M. Mouyard, a été soigneusement étudiée par ma collègue, Mme Simonet. Je me bornerai donc à gérer la mise en oeuvre du système.

Un appel sera fait aux écoles fondamentales pour qu'elles participent à un dispositif d'accompagnement et de lutte contre l'échec scolaire, de la première maternelle à la première primaire, ce qui inclut la question de la remédiation.

Au premier degré du secondaire, dix-neuf écoles sont impliquées depuis septembre 2011 dans un processus de valorisation de pratiques de terrain innovantes de lutte contre l'échec et de leur

pérennisation dans les structures de l'école, avec un accompagnement par une équipe universitaire.

Ce secteur me tient d'autant plus à cœur que, sous une autre majorité et en tant que ministre de l'Enfance, j'avais proposé au parlement d'adopter le décret reconnaissant et soutenant les écoles de devoirs.

Mme Christine Servaes (cdH). – Je remercie le ministre pour l'attention particulière qu'il porte aux écoles de devoirs.

Je me réjouis, d'une part, que le groupe de travail progresse et que l'analyse soit pratiquement terminée et, d'autre part, que l'on envisage un soutien à l'emploi, ce qui pourrait aider certaines écoles.

M. Pierre Tachenion (PS). – Je me rallie à la réplique de Mme Servaes. Le soutien auquel le ministre fait référence est un point important pour la création des écoles de devoirs.

Nous analyserons l'évaluation qui sera faite et nous espérons que nos moyens budgétaires nous permettront de dégager de nouvelles pistes.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je remercie le ministre pour cette réponse-fleuve, très complète. Je tiens toutefois à revenir sur un des points évoqués.

Le ministre se donne un délai de cinq ans car, au terme de celui-ci, les agréments seront renouvelés et tout sera réglé. Dans la mesure où l'étude de la Ligue de l'Enseignement met en évidence une série de dysfonctionnements, un manque criant de moyens, des problèmes de locaux et de sécurité, je me permets de l'inviter à faire preuve d'un peu plus de célérité. En effet, cinq ans c'est très long. Je l'incite donc à « se hâter lentement ».

(Mme Christine Servaes prend la présidence de la commission.)

2.6 Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « L'École de maréchalerie de Bruxelles en péril »

M. Daniel Senesael (PS). – Il nous revient que l'École de maréchalerie de Bruxelles, de renommée internationale, est en péril. L'été dernier, à la suite d'une plainte déposée par les riverains, des analyses ont révélé une trop forte concentration de polluants dans les fumées de la forge de la maréchalerie.

Un *modus vivendi* a été trouvé afin de ne plus incommoder les voisins et de permettre aux élèves

de poursuivre leur cursus : désormais le travail est effectué au gaz plutôt qu'au charbon. Si cette méthode a mis fin aux fumées toxiques, elle met en péril la qualité de l'enseignement. En effet, selon les considérations techniques, le gaz ne chauffe pas aussi fort que le charbon. De ce fait, le fer est moins chaud et perce moins profondément. Par conséquent, le travail des élèves est plus complexe et l'enseignement en pâtit.

La presse a indiqué qu'une somme de 120 000 euros pourrait être débloquée pour l'achat de nouveaux filtres de cheminée, ce qui permettrait d'avoir des émanations aux normes.

Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet, monsieur le ministre ? Avez-vous été saisi de ce problème par votre cabinet ou votre administration ? Quel est l'état de ce dossier ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Vous m'interrogez, monsieur le député, sur la situation de l'institut d'enseignement de promotion sociale « École de la maréchalerie », situé à Anderlecht.

Vous signalez que les fumées des forges ont récemment posé des problèmes de pollution. Selon l'administration de l'Infrastructure, Bruxelles Environnement a adressé à l'école, le 15 juillet dernier, un procès verbal de constat d'infraction aux normes environnementales. Elle précise que ce procès verbal a pour conséquence de prohiber l'utilisation des forges existantes fonctionnant au charbon, qui sont responsables d'une pollution atmosphérique suscitant les plaintes du voisinage de l'école.

Afin de se conformer le plus rapidement possible aux exigences de Bruxelles Environnement tout en assurant une continuité pédagogique optimale, mon administration a d'abord exploré la piste du relogement des étudiants d'Anderlecht dans une autre section de l'Institut de promotion sociale. Or, les deux autres sites sont situés à Ghlin et à Libramont et posent des problèmes d'accès aux étudiants bruxellois.

Mon administration a donc lancé en urgence deux marchés publics. Le premier porte sur la fourniture de dix nouvelles forges fonctionnant au gaz permettant d'éviter la pollution générée par la combustion du charbon et le second sur le raccord des forges au gaz de ville. Ces forges sont opérationnelles depuis le 30 septembre dernier, ce qui a permis à l'école d'entamer l'année scolaire 2011-2012 dans les meilleures conditions.

Toutefois, consciente des besoins pédagogiques de l'école – le gaz ne chauffe pas aussi

fort que le charbon – et de la durabilité des équipements – les forges au gaz que l'on trouve de stock dans le commerce ne résistent pas longtemps à un fonctionnement continu – mon administration prévoit de commander de nouvelles forges au charbon équipées cette fois de filtres à poussières.

Afin de compléter l'équipement et de remplacer à terme les forges au gaz, qui ne sont pas vraiment adaptées aux besoins de l'école, elle songe aussi à l'installation de forges de fabrication artisanale composées de tôles en acier inoxydable et réfractaire de dix centimètres d'épaisseur. L'investissement total pour ces quatre nouvelles forges au charbon et pour les forges artisanales est estimé à cent vingt mille euros. Ces marchés et la somme y afférente sont prévus dans la programmation 2012 de la direction régionale de Bruxelles. Bref, nous ne lâchons pas la bride.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie le ministre pour toutes ces précisions et pour le suivi qu'il ne manquera pas de réserver à ce dossier.

2.7 Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Subsidés pour la recherche fondamentale dans les sciences humaines et sociales »

M. Daniel Senesael (PS). – Monsieur le ministre, je me dois de vous adresser des excuses. En relisant mon texte, il m'a semblé que le ton de ma question n'était pas suffisamment respectueux. Je vais donc y mettre d'autres formes, tout en maintenant le fond.

Depuis plus d'un siècle, les sciences humaines et sociales contribuent au progrès de la pensée et à l'émancipation des sociétés. C'est une évidence. Nous appelons donc à les soutenir. Cependant, lors de l'examen du budget de la Recherche scientifique en décembre 2012, nous avons appris votre volonté de créer un large fonds regroupant des moyens financiers pour la recherche en sciences humaines et sociales.

Selon une publication récente de l'OCDE, il y aurait dans le domaine de la Recherche et de l'innovation en Wallonie un grand nombre d'intervenants. Des fonds tels que le FNRS et le FRIA ont prouvé leur utilité et leurs compétences. À l'heure où votre volonté est de créer une mégastucture visant l'intégration de tous les intervenants actuels, je me demande quels sont les objectifs de cette réforme. Ne se traduira-t-elle pas par davantage d'intervenants ? Quelle est votre motivation ?

Pour en revenir au Fonds de recherche en sciences humaines et sociales – le Fresh –, des montants à hauteur de 5,2 millions d'euros lui avaient été crédités mais l'origine des budgets nous avait laissés perplexes, puisque vous aviez puisé deux millions de subsides dans la recherche médicale, deux millions de subventions à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires et un million de subventions en faveur de la recherche fondamentale collective.

Au vu de l'importance de tels transferts budgétaires, il me semble opportun de vous interroger aujourd'hui sur la constitution de ce fonds et de ses premiers projets de recherche. Aussi, monsieur le ministre, qu'en est-il de l'avenir de la recherche fondamentale en sciences humaines et sociales ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Monsieur Senesael, le soutien aux sciences humaines et sociales est une de mes priorités. Je suis heureux que vous partagiez mon point de vue. Dans la déclaration de politique communautaire, on a prévu la création d'un nouveau fonds de recherche en sciences humaines (Fresh). Un des plans d'action de la stratégie régionale 2011-2015 adoptée par le gouvernement sur ma proposition au printemps dernier permet la concrétisation de ce projet.

Le principe des fonds associés au FNRS est bien connu de cette assemblée. Le FNRS dispose de subventions lui permettant d'attribuer des mandats de chercheur temporaires à des doctorants et des mandats temporaires ou permanents à des docteurs. Des commissions scientifiques disciplinaires procèdent à la sélection des dossiers reçus suite à un appel à projet.

Les autorités publiques ont créé des fonds associés au FNRS afin de promouvoir la recherche disciplinaire ou collective dans les domaines où se posent des défis sociétaux. Le Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture, le Fonds de la recherche scientifique médicale, le Fonds de la recherche fondamentale collective d'initiative des chercheurs et l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires en sont des exemples.

En accord avec le FNRS, je m'inspirerai de ces modèles pour fonder le Fresh, conformément aux dispositions de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 3 avril 1998.

Le financement des sciences humaines et sociales concerne les recherches individuelles et collectives, doctorales et post doctorales mais aussi des bases de données, des infrastructures, des

chantiers de fouille et l'engagement de logisticiens. Le financement de ces disciplines doit être ouvert et intégré.

L'enjeu se pose aussi à l'échelle européenne. En tant que représentant de la Belgique à la filière de la recherche du Conseil de l'Union européenne, j'ai récemment plaidé pour que les sciences humaines et sociales fassent l'objet d'un volet spécifique du prochain programme-cadre européen. Cette exigence n'est pas relayée par tous les gouvernements européens ni par tous les secteurs de la Commission européenne. Nous devons soutenir avec insistance ce projet.

À l'heure où nous affrontons tant de défis sociétaux, la recherche en sciences humaines et sociales mérite notre attention, qu'elle porte sur la transition démographique, écologique et climatique, les dérèglements de la finance, le temps et la qualité du travail, le sens de la vie en société, les mémoires et les identités ou les pratiques artistiques et didactiques, les valeurs et les représentations collectives, culturelles sociales ou politiques.

En recherche fondamentale comme en recherche appliquée et en innovation sociale, les sciences humaines et sociales contribuent à notre mieux-vivre et à notre vivre ensemble. Ces disciplines doivent rester au cœur de toute politique de recherche digne de ce nom.

M. Daniel Senesael (PS). – Ces clarifications sont importantes. La recherche est un domaine qui mérite l'attention que vous lui portez. Je vous encourage à poursuivre et à soutenir ces initiatives.

(M. Daniel Senesael reprend la présidence de la séance.)

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée « Pratiques de co-sleeping », et par Mme Olga Zrihen, intitulée « Modalités de renégociation au contrat de gestion de l'ONE », sont reportées.

La question orale adressée à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par M. Benoît Langendries, intitulée « Évolution du dossier de l'IEPSCF de Braine-l'Alleud », est transformée en question écrite.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 40.*